



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le porteur du projet, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000.

Attention : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au service administratif instruisant le projet de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Monsieur Le Maire de la commune de Hyères les Palmiers

Commune et département) : Ville de Hyères les Palmiers, département du Var (83).....

Adresse : Mairie, 12, avenue Joseph CLOTIS BP 119, 84412 HYERES CEDEX

Téléphone : 04.94.00.78.78 Fax : 04.94.00.79.79

Email :

Nom du projet : Dragage de la passe d'entrée du port de La Capte.

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

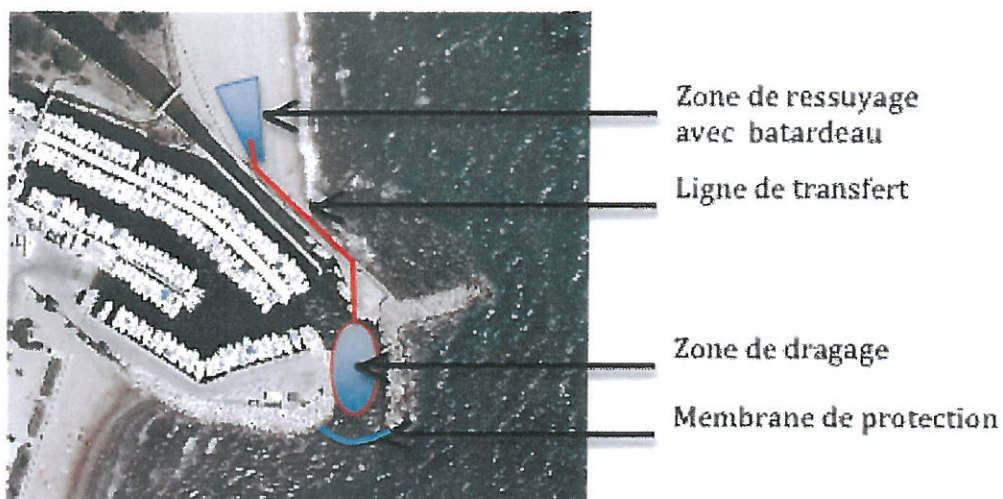
Le projet correspond au dragage de la passe d'entrée du port ainsi que le devenir des matériaux qui seront extraits.

Le port de La Capte est soumis à des apports de matériaux minéraux, principalement des sables lors des phénomènes météorologiques qui perturbent les fonds dans la rade d'Hyères.

Les matériaux dragués seront réutilisés pour renforcer, voire remodeler, le trait de côte dans la commune. Au préalable, il sera entreposé temporairement sur le site de l'Almanarre afin de disposer d'un stock de matériaux pour répondre aux demandes des gestionnaires du littoral.

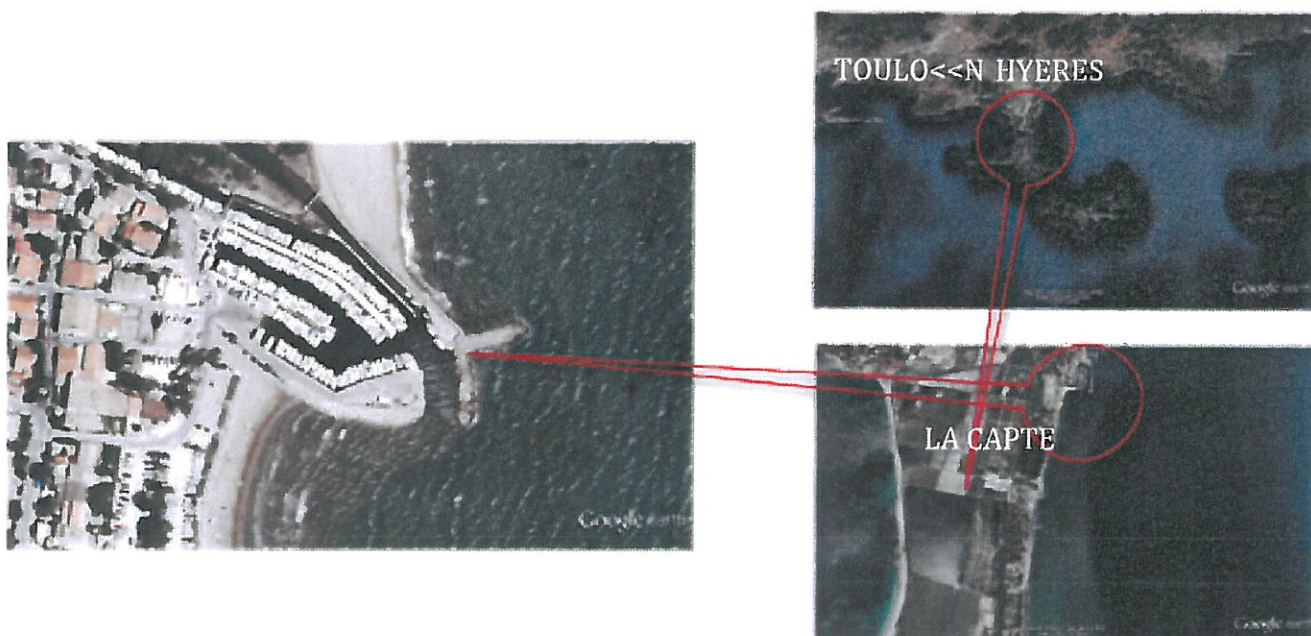
Le volume à draguer est d'environ 4 000 m³ pour permettre la libre circulation des navires. Ceci correspond à la quantité évaluée pour 2016 en tenant compte que le dernier dragage d'entretien s'est déroulé en 2015.

Dragage d'entretien de la passe d'entrée du port de La Capte.



b. Localisation et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).



Le projet est situé :

Nom de la commune : Hyères les Palmiers..... N° Département : 83

Lieu-dit : La Capte

En site(s) Natura 2000

n° de site(s) : SIC Rade de Hyères (FR9301613)

n° de site(s) : ZPS Rade de Hyères (FR9310020)

...

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR93----)

A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR93----)

c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : (m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

100 m²

1 000 à 10 000 m² (1 ha)

100 à 1 000 m²

10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Zone de ressuyage d'environ 500m² sur la plage mitoyenne au nord de la passe d'entrée du port.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue : ...de mars à mai...(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Été

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Rejet d'eau de ressuyage durant le dragage. Le volume total d'eau attendu est d'environ 40 000m³ en dix jours, soit 4 000m³ par jour. Il s'agit d'eaux de mer prise dans la passe d'entrée lors du dragage. La qualité des matériaux à draguer, des sables, permet de ne pas envisager de pollution. Toutefois, une batardeau en aval de la zone de ressuyage permettra de limiter, voire de supprimer, la remise dans le milieu naturel d'eau présentant une élévation des teneurs en matières en suspension.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : environ 120 000 € TTC
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

≤ 5 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

de 5 000 à 20 000 €

à 100 000 €

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Boussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- BIC (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

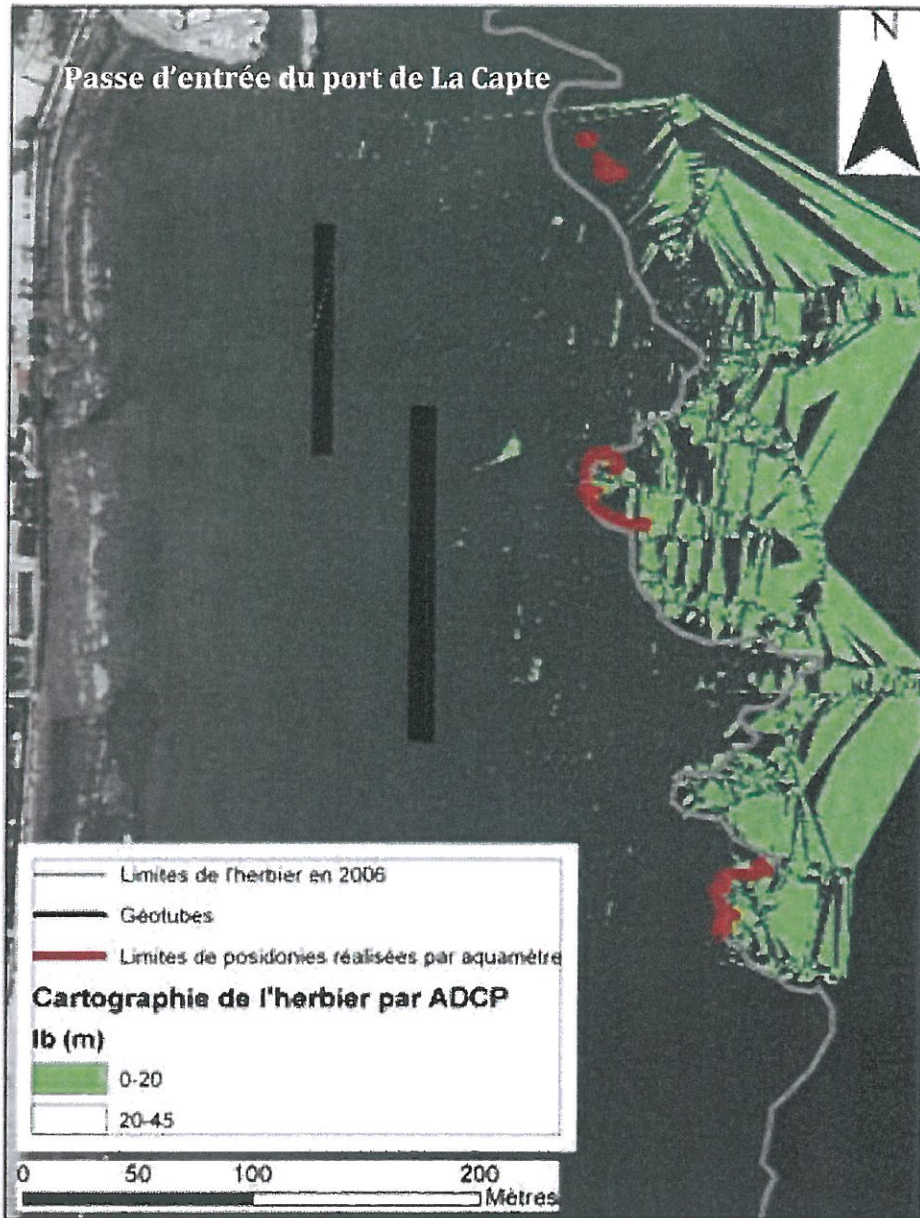
Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Bâtissage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Urbanisation
- Construite, non naturelle : Village de La Capte
- Autre (préciser l'usage) :

Commentaires : Le projet est situé dans la passe d'entrée du port de La Capte qui est draguée annuellement. La zone de ressuyage est située sur la plage artificielle limitrophe en zone urbanisée.

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Pas d'espèces faunistiques ou floristiques remarquables dans la zone du projet. Présence d'herbiers à posidonies à proximité.



Limite supérieure de l'herbier à Posidonies (S. MEULE et al, Morphodynamique de la plage de La Capte ... , XIème journées Nationales Génie Côtier 22-25 Les Sables d'Olonne juin 2010 Editions Paralia CFL

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Aucune destruction d'habitat n'est à attendre. Le stockage temporaire pour ressuyage des sables aura un effet faible et très limité dans le temps.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Aucune destruction ou perturbation d'espèce n'est à envisager. Les matières en suspension qui pourraient être propagées lors du ressuyage seront contrôlées par un batardeau et lors du dragage une membrane géotextile fermera la zone portuaire.

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Sans objet suivant nos connaissances de la zone et des travaux projetés.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : **HYERES** Signature :

Le (date) :

29 JAN. 2016

L'Adjointe au Maire

Edith AUDIBER

